



## UFC – Que Choisir de la Mayenne

31 rue Oudinot- 53000 – LAVAL

Tél : 02 43 67 01 18

Courriel : contact@mayenne.ufcquechoisir.fr



Laval, le 25 août 2020

# CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*Vous êtes conviés*

## A l'assemblée générale ordinaire de l'association

### Le jeudi 17 septembre 2020

Quartier Ferrié, bâtiment 13, rue de la Gaucherie, 53000 – LAVAL

*Parking à gauche en entrant avant le portail-Suivre le fléchage*

**Accueil à partir de 17h15**

#### Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. **Nomination du bureau et des scrutateurs**
2. **Présentation du rapport d'activité 2019 et projets 2020**
3. **Présentation du rapport financier**
4. **Présentation du budget prévisionnel et montant de la cotisation annuelle**
5. **Elections au Conseil d'Administration** (Renouvellement par moitié et nouveaux administrateurs)

Les candidatures au Conseil d'Administration doivent parvenir avant le 12 mars 2020

Les règles de fonctionnement de l'assemblée générale sont précisées au dos de la présente convocation.

*L'assemblée générale sera suivie d'un exposé sur*

**La carte bancaire : utilisation et droits des consommateurs en cas**

# Intervention annulée

*par Jean-Marc OLTRA,*

*Directeur de la Banque de France à Laval.*

***Nous vous invitons au respect des gestes barrières et de la réglementation concernant le port du masque en milieu clos. 40 personnes maximum.***

✂-----

**POUVOIR** à retourner avant le 16 septembre 2020 à :

**UFC – QUE CHOISIR 53**, 31 rue Oudinot 53000 – LAVAL

Je soussigné (nom, prénom et adresse) : .....

Adhérent n° : .....

donne pouvoir à (nom et prénom de votre représentant) : .....

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire de l'association UFC – QUE CHOISIR de la Mayenne, convoquée pour le jeudi 17 septembre 2020 à 17h 30

Date: \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ et signature (*Précédée de la mention manuscrite : Bon pour pouvoir*)



**UFC-QUECHOISIR DE LA MAYENNE**  
31 rue Oudinot  
53000 LAVAL

**Jeudi 17 septembre 2020  
A 17h30**

Photo : Assemblée générale de 2019

## **Rappel des règles de fonctionnement de l'assemblée générale ordinaire.**

**Les documents statutaires** : statuts de l'association, règlement intérieur, rapport d'activité, rapport financier, sont tenus à la disposition des adhérents au siège de l'association.

**Une feuille d'émargement**, à l'entrée de la salle, permet l'enregistrement des présents et des pouvoirs.

**En début de séance**, l'assemblée générale désigne parmi les membres présents :

- Un bureau composé d'un président de séance et d'un secrétaire,
- Deux scrutateurs afin de s'assurer de la sincérité des votes.

### **Modalité des votes :**

**Les votes concernant les points 1 à 4** de l'ordre du jour ont lieu à mains levées. Ils seront à bulletin secret à la demande d'au moins un membre de l'assemblée

### **Election du Conseil d'administration :**

Rappel de l'article 7 des statuts :

*Le vote concernant les élections au Conseil d'Administration a lieu à bulletin secret.*

*Les candidatures sont recevables au siège de l'association jusqu'à 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale. En l'absence de candidature préalable à l'Assemblée Générale, les adhérents présents pourront faire acte de candidature lors de l'Assemblée. Pour être éligible, les candidats doivent être adhérents de l'association locale depuis au moins un an au jour de l'Assemblée. Ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration et ne peuvent pas siéger, les personnes dont l'activité ou la situation est susceptible de générer un conflit d'intérêt ou les personnes ayant une fonction dirigeante dans une activité de distribution, production, service, un syndicat, un groupe financier, un parti politique ou tout mandat électif susceptible de porter atteinte à l'indépendance de l'association locale.*



Quartier Ferrié,  
Bâtiment 13, rue de la Gaucherie,  
53000 - LAVAL

